

LICENCE LAPL-H

COMPTE RENDU POUR LA DÉLIVRANCE DE LA LICENCE LAPL-HELICOPTERE

Candidat	Nom*:		Type de licence:
	Prénom(s)*:		Numéro de licence:
	Date naissance:		Pays de la licence:

COMPTE RENDU POUR LA DÉLIVRANCE DE LA LICENCE LAPL (H)

1		Détail du vol :				
1ère tentative	Date du vol:	Type d'hélicoptère / Variante:		Qualification:	Immat:	Examineur: Nom / Prénom*:
	Départ:	Destination:	Démarrage du rotor:	Arrêt du rotor:	Temps de vol:	Atterrissages:
Itinéraire:						
2ème tentative	Date du vol:	Type d'hélicoptère / Variante:		Qualification:	Immat:	Examineur: Nom / Prénom*:
	Départ:	Destination:	Démarrage du rotor:	Arrêt du rotor:	Temps de vol:	Atterrissages:
Itinéraire:						

2		ATO informations	
Instructeur	Nom*:	Prénom*:	
Numéro de licence :		Signature de l'instructeur:	
L' ATO confirme que le candidat a été formé conformément au programme approuvé et atteste du niveau requis pour la délivrance.			
ATO :	Numéro d'approbation:		
Nom du responsable pédagogique*:		Numéro de licence:	
Date et lieu:			
Signature du responsable pédagogique:			

*En lettres capitales :

COMPTE RENDU POUR LA DÉLIVRANCE DE LA LICENCE LAPL (H)

3 A	Résultat du test	1ère tentative
Réussite <input type="checkbox"/> Réussite partielle** <input type="checkbox"/> Échec** <input type="checkbox"/>		
Date de l'examen:		
N° autorisation examinateur		Pays de délivrance de l'autorisation:
<input type="checkbox"/> J'atteste avoir reçu du candidat les informations concernant son expérience et l'instruction suivie et constaté que lesdites expérience et instruction satisfont aux exigences de l'examen.		
<input type="checkbox"/> J'atteste que toutes les manoeuvres et tous les exercices requis ont été effectués ainsi qu'une information relative à l'examen oral de connaissances théorique (si applicable).		
Nom(s)*:		Signature de l'examineur:

3 B	Résultat du test	2ème tentative
Réussite <input type="checkbox"/> Échec** <input type="checkbox"/>		
Date de l'examen:		
N° autorisation examinateur		Pays de délivrance de l'autorisation:
<input type="checkbox"/> J'atteste avoir reçu du candidat les informations concernant son expérience et l'instruction suivie et constaté que lesdites expérience et instruction satisfont aux exigences de l'examen.		
<input type="checkbox"/> J'atteste que toutes les manoeuvres et tous les exercices requis ont été effectués ainsi qu'une information relative à l'examen oral de connaissances théorique (si applicable).		
Nom(s)*:		Signature de l'examineur:

*En lettres capitales :

4	Remarques	** Donner les raisons et les détails du ré-entraînement:
1ère tentative		
2ème tentative		

Ref : 19Formexa

CONTENU DU TEST DE DÉLIVRANCE DE LA LICENCE LAPL(H)

- (a) La zone et la route à suivre pour le test de délivrance devra être choisi par l'examineur de vol (FE). La route devra se terminer sur le terrain de départ ou un autre terrain. Le candidat sera responsable de la planification du vol et devra s'assurer que tous les équipements et la documentation requis soient à bord pour le vol. La partie navigation du test devra comporter au moins 2 étapes, chacune d'une durée minimum de 10 minutes. Le test peut être effectué en 2 vols.
- (b) Le candidat indiquera à l'examineur de vol (FE) toutes les vérifications et les actions effectuées, y compris l'identification des moyens radio. Les vérifications devront être accomplies conformément au manuel de vol ou la checklist approuvée de l'hélicoptère ou le manuel d'exploitation de l'hélicoptère sur lequel le test est effectué. Pendant la prévol le candidat pourra être interrogé sur les réglages de puissance et vitesses. Les performances de décollage, approche et atterrissage devront être calculées par le candidat en accord avec le manuel constructeur ou le manuel de vol pour l'hélicoptère utilisé lors du test.

PERFORMANCES ACCEPTABLE

- (c) Le candidat devra démontrer sa capacité à:
- (1) manoeuvrer l'hélicoptère dans le cadre de ses limitations;
 - (2) exécuter toutes les manoeuvres avec souplesse et précision;
 - (3) faire preuve de jugement dans la conduite du vol;
 - (4) appliquer ses connaissances aéronautiques;
 - (5) garder à tout instant le control de l'hélicoptère de telle manière que la réussite d'une procédure ou d'une manoeuvre ne face jamais de doute;
- (d) Les limitations suivantes constituent une orientation générale. L'examineur doit tenir compte des conditions de turbulence, des qualités de vol et des performance de l'hélicoptère utilisé.
- (1) hauteur:
 - (i) vol normal ± 150 pieds
 - (ii) avec panne majeure simulée ± 200 pieds
 - (iii) vol stationnaire dans l'effet de sol ± 2 pieds
 - (2) vitesse:
 - (i) décollage et approche $+15$ noeuds/ -10 noeuds
 - (ii) tous autres regimes de vol ± 15 noeuds
 - (3) dérive sol:
 - (i) mise en vol stationnaire ± 3 pieds
 - (ii) atterrissage: sans mouvement latéral ou arrière

CONTENU DU TEST DE DELIVRANCE

- (e) Les contenus du test de délivrance et des sections établies dans cette AMC devraient être utilisées pour le test en vue de la délivrance de la LAPL (H):

COMPTE RENDU POUR LA DÉLIVRANCE DE LA LICENCE LAPL (H)

Section 1 **Contrôle et vérification avant le vol et après le vol**

Utilisation de la check-list, comportement d'aviateur, contrôle de l'hélicoptère par références visuelles extérieures, procédures anti-givrage et dégivrage etc...s'appliquent à toutes les sections.

		1ère tentative		2ème tentative		Inscrire uniquement les initiales examineur
		réussite	échec	réussite	échec	
a	Connaissance de l'hélicoptère, (par exemple : documentation de vol, carburant, masse et centrage, performance) préparation du vol, Notams, briefing météo					
b	Inspection ou action avant le vol, positionnement des éléments constitutifs et leur but					
c	Inspection du cockpit et procédure de mise en route					
d	Vérification des équipements de communication et de navigation, sélection et réglage des fréquences					
e	Procédure avant le décollage et respect des instructions ATC					
f	Au parking, procédure d'arrêt et contrôle après vol					

1ère tentative Réussite Échec

2ème tentative Réussite Échec

Section 2 **Manoeuvres en vol stationnaire, manoeuvres avancées et zones exigües**

		1ère tentative		2ème tentative		Inscrire uniquement les initiales examineur
		réussite	échec	réussite	échec	
a	Décollage et atterrissage (mise en vol stationnaire et posé)					
b	Roulage, translation					
c	Vol stationnaire avec vent de face, de travers et arrière					
d	En vol stationnaire, rotation de 360° à gauche et à droite					
e	Translations avant, latérales et arrière dans l'effet de sol					
f	Panne moteur simulée à partir du vol stationnaire					
g	Arrêts rapides vent de face et vent arrière					
h	Décollages et atterrissages en dévers ou sur des hélisturfaces non aménagées					
i	Décollages (divers profils)					
j	Décollage vent de travers et vent arrière (le cas échéant)					
k	Décollage à masse maximale de décollage (réelle ou simulée)					
l	Approches (divers profils)					
m	Décollage et atterrissage à puissance limitée					
n	Autorotations (l'examineur doit choisir deux rubriques parmi les suivantes : de base, à finesse max, à faible vitesse et virages de 360°)					
o	Atterrissage en autorotation					
p	Atterrissage forcé avec reprise de puissance					
q	Reconnaissance technique de zone exigüe, contrôle de puissance, technique d'approche et de départ					

1ère tentative Réussite Échec

2ème tentative Réussite Échec

COMPTE RENDU POUR LA DÉLIVRANCE DE LA LICENCE LAPL (H)

Section 3		Navigation et procédures en-route				
		1ère tentative		2ème tentative		Inscrire uniquement les initiales examineur
		réussite	échec	réussite	échec	
a	Navigation et orientation à diverses altitudes ou hauteurs et lecture de carte					
b	Maintien de l'altitude ou hauteur, de la vitesse, du cap, surveillance extérieure et du réglage altimétrique					
c	Suivi du vol, tenue du journal de navigation, gestion carburant, endurance, ETA, évaluation de l'erreur de route, récupération de la route correcte et vérification des instruments					
d	Observation des conditions météorologiques et gestion du déroutement					
e	Anti abordage (procédures de surveillance)					
f	Instructions ATC et respect des règles					

1ère tentative Réussite Échec

2ème tentative Réussite Échec

Section 4		Procédures et manoeuvres en vol				
		1ère tentative		2ème tentative		Inscrire uniquement les initiales examineur
		réussite	échec	réussite	échec	
a	Vol en palier, maintien du cap, de l'altitude ou hauteur et de la vitesse					
b	Virages en montée et en descente suivant des caps spécifiés					
c	Virages en palier de 180° à 360° vers la gauche et la droite avec une inclinaison latérale de 30°					

1ère tentative Réussite Échec

2ème tentative Réussite Échec

Section 5		Procédures anormales et d'urgences (Simulées si appropriées)				
Note : L'examineur sélectionne 4 items dans cette section		1ère tentative		2ème tentative		Inscrire uniquement les initiales examineur
		réussite	échec	réussite	échec	
a	Fonctionnement anormale du moteur, y compris une panne de régulateur, un givrage du carburateur ou du moteur, du système de lubrification, le cas échéant					
b	Fonctionnement anormale du système carburant					
c	Fonctionnement anormale du système électrique					
d	Fonctionnement anormale du système hydraulique, y compris une approche et un atterrissage sans système hydraulique, le cas échéant					
e	Fonctionnement anormale du rotor principal ou du système anti-couple (au simulateur ou discussion uniquement)					
f	Procédures en cas de feu, y compris le contrôle et évacuation de la fumée, le cas échéant					
g	Autres procédures de secours et d'urgence définies dans le manuel de vol					

1ère tentative Réussite Échec

2ème tentative Réussite Échec

Ref : 19Formexa

ATTESTATION PROVISOIRE

conforme au règlement (UE) n° 1178/2011 - Annexe VI - ARA.FCL.215 d)

Je soussigné(e) Mme, M

atteste que Mme, M

remplit toutes les conditions pour prétendre à la délivrance de la licence de pilote d'aéronef léger et pour en exercer les privilèges dans les limites fixées par le FCL.105 LAPL et le FCL.105.H LAPL(H).

La présente attestation est valable sur le type

pendant une période maximale de 8 semaines après la réussite de l'épreuve, dans l'attente de la délivrance de la licence.

Date d'effet :

Date de fin de validité :

Signature de l'examineur

Signature du candidat

COMPTE RENDU POUR LA DÉLIVRANCE DE LA LICENCE LAPL (H)

Ref : 19Formexa